

mobilité douce**la petite reine aura plus de place en ville**

Création et réaménagements de pistes cyclables, places de stationnement, informations aux usagers: la Municipalité dresse le panorama de ses actions soutenant l'usage du vélo dans un préavis répondant à un postulat du Conseil communal. Elle constate qu'il existe encore une marge de progression en faveur des vélos qu'elle entend conquérir par la poursuite de sa politique en faveur d'une mobilité durable et rappelle son ambition de quadrupler la part modale (% d'un mode de transport par rapport à un autre) du deux roues non-motorisé d'ici 2020. Une nouvelle version de la carte vélo est également à disposition.

Le postulat de M. Vincent Rossi et consorts intitulé «Infrastructures cyclables à Lausanne : pour un plan vélo » a été transmis à la Municipalité le 19 mai 2015. Celle-ci a adopté le [rapport-préavis 2015/83](#) qui répond de manière détaillée aux demandes des postulants et précise ses intentions en termes d'aménagements et de promotion du vélo.

La Ville a déjà mis en œuvre d'importants moyens pour améliorer l'infrastructure cyclable depuis les années 2000. A fin 2014, 81 kilomètres d'aménagements (soit près de 8 fois plus qu'en l'an 2000) sont recensés et répartis comme suit :

- bandes cyclables : 32 kilomètres
- pistes cyclables : 7.7 kilomètres
- autres aménagements sur voirie : 6 kilomètres
- contresens cyclables : 9 kilomètres
- liaisons : 26.3 kilomètres

Un des objectifs prioritaires de la Municipalité est de garantir la sécurité et le bien-être des usagers de la route et des cyclistes en particulier en mettant à leur disposition des infrastructures de qualité adaptées à leurs besoins. La Municipalité se réjouit de constater que les investissements consentis ces dernières années et l'évolution de la technologie avec notamment l'essor du vélo électrique, ont largement contribué à favoriser l'usage de la petite reine en ville de Lausanne. En effet, et malgré une topographie mouvementée, un nombre croissant de cyclistes empruntent le centre-ville, ce qui est d'ailleurs confirmé par des mesures relevées en plusieurs points de passage du trafic selon les récents résultats des comptages Lausanne Région. A titre d'exemple, on relèvera un doublement du trafic cycliste sur le Pont Chauderon entre 2004 et 2015 avec près de 1'000 vélos par jour.

Le Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) prévoit de quadrupler la part modale du vélo d'ici 2020 dans l'agglomération. Les grands projets lausannois comme le Pôle gare s'appuient d'ailleurs fortement sur le potentiel de ce mode de transport en planifiant par exemple une vélostation de 500 places dans la future gare connectée aux métros et aux trains et en développant de nouveaux itinéraires d'accès. A titre d'exemple, on peut citer l'itinéraire « Voie Verte » planifié le long des voies ferrées ou encore la future liaison est-ouest à travers le Pôle Muséal.

Le rapport-préavis recense les infrastructures réalisées ou en projet ainsi que diverses mesures visant à sécuriser les cyclistes sur les axes structurants. A titre d'exemple, il met en lumière la volonté municipale de construire des passerelles ou passages inférieurs permettant d'atténuer les coupures topographiques. La plupart de ces réalisations sont actuellement étudiées et pour



beaucoup en attente de réalisation. La passerelle de Maillefer, qui ouvre au public le 17 décembre, est une mesure emblématique, offrant un cheminement direct et sûr pour les piétons et les vélos entre les quartiers d'habitation, les commerces, les écoles et les transports publics tout en s'affranchissant de la topographie. D'autres mesures similaires seront énumérées dans le nouveau plan directeur communal (PDCoM) en cours d'élaboration.

La Municipalité, souhaite poursuivre les actions suivantes en faveur des vélos : créer des itinéraires continus, favoriser le stationnement vélo, mettre en place des contresens cyclables, améliorer la mixité dans les voies de bus. La mise en place de ce réseau est prévue par étapes coordonnées dont la cohérence est assurée par le délégué lausannois aux deux roues. La mise en œuvre des axes forts de transports publics permettra également de créer des aménagements en faveur des vélos au centre ville.

La Ville de Lausanne mène parallèlement des actions visant à mieux communiquer et informer. Le site internet www.lausanne.ch/velo a été entièrement remanié en 2015 et offre de nombreux renseignements pratiques et des informations sur la politique du vélo et les réalisations. Par ailleurs une nouvelle version informatique de la [carte vélo](#) a été réalisée. Le guichet cartographique de la ville propose aussi un recensement exhaustif des aménagements cyclables.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**

Lausanne, le 18 décembre 2015